



Le SIT tiendra son 17^e Congrès le 26 novembre prochain, avec au menu les moyens de lutte syndicale contre l'accroissement des inégalités, pour une autre répartition des richesses.

Politique syndicale • Salaires, fiscalité, égalité entre hommes et femmes, emploi, tels sont les champs de revendications syndicales que les militant-e-s du SIT empoigneront lors du prochain Congrès du SIT, qui aura lieu le 26 novembre 2016. Ces champs ont ceci en commun qu'ils proposent tous « une autre répartition des richesses », thème de ce Congrès. Parce qu'en la matière, force est de constater que le fossé ne cesse de se creuser entre la minorité possédante et la grande masse des sa-

larié-e-s et des sans-emploi. Les politiques d'austérité patronales ne créent pas seulement de la précarité, mais également, et c'est le but de ces politiques, d'immenses accumulations de richesses concentrées dans de moins en moins de mains, celles des super-riches et des grandes entreprises.

RICHERS TOUJOURS PLUS RICHERS

Selon les statistiques de l'Administration fédérale des contributions concernant les personnes physiques pour la

période fiscale 2012, il y a dans le canton de Genève 265 160 contribuables, dont la fortune déclarée totale atteint 97,5 milliards. Sur ces 265 160 contribuables, 38,8 % n'ont pas un centime de fortune, tandis que 2583 contribuables (soit le 1 %) détiennent au total 53,8 % de la fortune totale, soit 52 milliards. Si l'on élargit ce « peloton de tête » aux 13 985 contribuables qui déclarent plus de 1 million de fortune, on voit qu'à peine plus que

> suite en page 4

500 MILLIONS DE RAISONS DE S'OPPOSER À LA RIE III

Le doute n'est pas de mise. Avec la RIE 3, l'économie raflera une part gigantesque de l'argent finançant notre école, nos hôpitaux et nos crèches.

5

VOTATIONS DU 27 NOVEMBRE 2016

Sortir du nucléaire et horaires du commerce de détail, les mots d'ordre du SIT pour les votations du 27 novembre 2016.

7

DOSSIER HÔTELLERIE-RESTAURATION

Le SIT a fait opposition à l'extension de la nouvelle convention collective nationale de travail de l'hôtellerie-restauration, car il exige des salaires plus élevés dans le canton.

8-9

PEINTRES, MENUISIERS ET CARRELEURS SANS PROTECTION ?

Les patrons dénoncent la convention collective romande du Second-oeuvre pour le 31 décembre 2016. Une décision irresponsable.

11

INTERVIEW

Entretien avec José, maçon, qui comme des milliers d'autres comme lui arpente les routes d'Europe et les chantiers depuis 30 ans pour subsister.

13

Billet de la présidence

A bientôt


Chères et Chers camarades,
Le temps est arrivé pour moi de vous dire un au revoir en tant que vice-président. Cela fait trois ans que j'occupe cette fonction, et heureux retraité depuis le 1^{er} novembre, je ne me porterai pas candidat pour un nouveau mandat. C'est donc l'occasion pour moi de porter un regard sur mes années de militance au SIT, et de vous dire à bientôt, parce que je ne vais arrêter de militer pour autant!

Lorsque je suis arrivé en Suisse en 1974, je me suis d'abord dédié entièrement au soutien de la résistance chilienne à la dictature. Militant syndical depuis 10 ans au Chili, j'avais moi-même été contraint à l'exil par le coup d'Etat de Pinochet. Petit à petit au sein de l'institution hospitalière où je travaillerai finalement pendant environ 41 ans, j'ai fait la connaissance des militant-e-s syndicaux-ales et j'ai trouvé ainsi le chemin du SIT. Pendant mes années de militant, j'ai participé à beaucoup de mobilisations dont je ne citerai que deux: celle des années 70 qui a permis d'obtenir les 40 heures hebdomadaires dans la fonction publique, et celle de l'année dernière qui a fait reculer la loi dite du « personal stop », l'augmentation du temps de travail de 40h à 42h, le non-remplacement des départs, et les licenciements facilités.

La mobilisation de la fonction publique genevoise et des secteurs subventionnés de l'année passée nous montre que les luttes populaires peuvent faire reculer un gouvernement dans ses projets d'économie qui provoqueraient un service public indigne de sa mission.

Les années sont de plus en plus chargées de lutte et je peux témoigner qu'au sein du SIT pendant cette mandature le travail n'a pas manqué. Les attaques du patronat sont de plus en plus virulentes et sans répit. Souvent, elles visent les secteurs les plus défavorisés de la société.

Une association syndicale interprofessionnelle comme la nôtre apporte beaucoup à la défense des conditions de vie des travailleuses et travailleurs. Je voudrais remercier les membres, les militantes et militants, les employé-e-s administratifs-ves ainsi que les secrétaires syndicaux-ales pour tout le travail apporté à la vie syndicale. Tous ces maillons sont essentiels à l'existence de cette belle famille qu'est le SIT.

Camarades, ma retraite syndicale n'a pas encore sonné. C'est pour cela que je ne vous dit pas adieu, mais au revoir. La route à parcourir est encore longue et difficile, mais l'avenir nous appartient. 

Jorge-Alejandro MUÑOZ



SOMMAIRE

EDITO

Trump le monde **p3**

ACTUALITÉS

S'opposer et proposer: l'avenir des retraités mérite des Assises **p4**

Congrès SIT 2016 **p4**

Un projet de budget 2017 menteur **p6**

Travailler à rien plus finir? **p6**

VOTATIONS

RIE3: 500 millions de raisons de voter NON contre l'escroquerie du siècle **p5**

Un premier pas vers un véritable congé parental **p5**

Un double OUI pour protéger les vendeuses et les vendeurs **p7**

Il faut fermer les centrale nucléaires **p7**

DOSSIER

Le SIT revendique de meilleurs salaires dans l'hôtellerie-restauration **p8**

Des salaires à 2934 francs mensuels? **p9**

SECTEURS

La caisse de prévoyance de l'Etat de Genève relève l'âge de la retraite **p10**

Peintres, menuisiers et carreleurs sans protection? **p11**

Les maçons acceptent un accord minimaliste et attendent des résultats concrets **p11**

MARCHÉ DU TRAVAIL

Fini, les « stages bidons » **p12**

ENTRETIEN

Travailleurs nomades d'Europe **p13**

ANNONCES

p14-15

EN ACTION

Restons vigilant-e-s **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Nettoyage, entretien, régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2^e étage

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement

+41 (0) 22 818 03 20

permanence impôt à la source

mercredi de 14 h à 17 h au 4^e étage

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél.: +41 (0) 22 818 03 00

fax: +41 (0) 22 818 03 99

courriel: sit@sit-syndicat.ch

web: www.sit-syndicat.ch

Trump le monde

Voilà, c'est fait : les Etats-Unis d'Amérique ont pour nouveau président un milliardaire réactionnaire, autoritaire, nationaliste, raciste, homophobe et misogyne. Ce qui frappe, c'est le parallèle avec les lendemains « gueule de bois » du vote des Britanniques sur la sortie de l'Union européenne, ou celui des Suisses sur l'initiative « contre l'immigration de masse ». Ne sont surpris-e-s du résultat que celles et ceux qui ne voulaient pas voir les cohortes de laisser-pour-comptes du néolibéralisme : ces travailleuses et travailleurs contraint-e-s à la précarité de l'emploi, aux bas salaires, à l'absence ou au démantèlement des protections sociales, au chômage, à l'humiliation quotidienne des mesures « d'activation à l'emploi », qui les font passer au mieux pour des paresseux-ses et au pire pour des profiteurs-euses, comme s'il suffisait de vouloir pour trouver un travail. Ces travailleuses et travailleurs précaires et ces sans-emplois, des zones industrielles anglaises ou américaines sinistrées par les délocalisations, dans les régions périphériques abandonnées de la mondialisation, ou encore dans les arrière-boutiques, les cuisines ou les blanchisseries de nos villes prospères, ce sont eux-elles qui de désespoir cèdent aux sirènes des discours sur le paradis perdu, à la désignation de boucs émissaires comme responsables de tous les maux dont ils-elles souffrent. Et lorsque ce vote désespéré s'additionne à celui des réactionnaires ordinaires - car nul besoin d'être pauvre ou désespéré-e pour voter extrême-droite, c'est le repli identitaire qui triomphe dans les urnes.

L'élection de Donald Trump, c'est aussi la prise de pouvoir d'un milliardaire qui projette d'abaisser ses impôts (pour autant qu'il en paie déjà), ceux de ses riches compagnons de classe (sociale), ainsi que ceux des entreprises de 35% à 15%. Le parallèle avec

la droite et l'extrême droite européenne et suisse est ici également frappant : un programme de défiscalisation massive, notamment du bénéfice des entreprises, au profit des plus riches et des patrons, et dont les conséquences seront désastreuses pour les services publics et donc l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Mais Trump comme Blocher, Berlusconi ou d'autres, ces milliardaires réussissent l'incroyable imposture de faire croire qu'ils défendent « le peuple », les « petites gens », en leur faisant croire qu'ils-elles ont besoin de « sécurité » contre « l'envahisseur » plutôt que de protection contre les exploités.

La victoire de Donald Trump, c'est aussi la défaite de la gauche, le résultat de l'absence d'une forte opposition politique au projet néolibéral. C'est n'est pas un hasard si c'est lors de la même campagne électorale qu'un discours de gauche plus radical, celui de Bernie Sanders, a trouvé un espace et un écho :

tous-les les laisser-pour-comptes du néolibéralisme ne se tournent pas vers l'extrême-droite. Ce courant existe aussi en Suisse, mais reste minoritaire, écrasé par la toute-puissance de

Le triomphe du repli est le fruit du néolibéralisme

la machine libérale patronale et l'extrême-droite populiste qui constitue son alliée objective.

Y résister demeure toutefois un impératif. C'est ce que le SIT a toujours fait et continuera toujours de faire, avec les travailleuses et travailleurs, d'où qu'ils-elles viennent et où qu'ils-elles habitent : construire la solidarité qui permet les luttes, nous battre contre l'acapement des richesses produites par les travailleuses et travailleurs par une infime minorité possédante, lutter contre les politiques patronales d'austérité qui creusent ces inégalités, nous battre pour l'emploi, pour des conditions de travail, une protection sociale, des services publics et des conditions de vie correctes et décentes pour toutes et tous. Nous battre, simplement pour garder ou redonner espoir, pour ne pas sombrer dans les chimères toxiques du repli sur soi, du « les nôtres avant les autres », de la « préférence indigène » et de tous ses avatars nauséabonds. ♦

Davide De Filippo

PRÉVOYANCE 2020

S'opposer et proposer: l'avenir des retraites mérite des Assises

Afin de riposter au démantèlement des retraites programmé par la droite patronale et parlementaire, les syndicats organisent des « Assises des retraites » le 14 janvier à Lausanne.

Propositions • Après le refus majoritaire de l'initiative syndicale AVSplus qui demandait un supplément de 10 % sur les rentes de vieillesse de l'AVS, le Conseil national a immédiatement proposé de plomber encore un peu l'avenir de retraites solidaires. Désormais, seules les propositions des autorités fédérales trônent sur la table du parlement sous le nom de « Prévoyance vieillesse 2020 ». Officiellement, trois variantes sont en discussion: celle du Conseil fédéral, que le Conseil des Etats a retouché en septembre 2015 et enfin la récente mouture du Conseil national mise sous toit le 29 septembre dernier. Parce que ces trois variantes d'un même projet libéral et patronal sont inacceptables, et pour dire qu'une autre réforme des retraites est possible, voire même nécessaire, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) organise les « Assises des retraites » le 14 janvier prochain à Lausanne.

LE PROJET DE LA DROITE PATRONALE ET PARLEMENTAIRE

Les trois variantes du plan « Prévoyance vieillesse 2020 » en discussion à Berne ont le même socle: le



report de l'âge de retraites des travailleuses de 64 à 65 ans, le recours à l'inévitabilité TVA pour améliorer le financement de l'AVS (y compris par les personnes déjà à la retraite), la baisse du taux de conversion dans le deuxième pilier avec une hausse équivalente des cotisations prélevées durant la vie active pour compenser cette perte d'environ 12 % sur les pensions, et une multitude de mesures d'économie sur le dos des veuves, des enfants de retraité-e-s, des orphelins, des petits indépendants.

De plus, un mécanisme automatique d'ajustement de l'âge de la retraite de tout le monde jusqu'à 67 ans selon l'état des finances de l'AVS complète ce tableau déjà sombre. En résumé, il faudrait travailler plus longtemps, cotiser davantage pour obtenir au final une réduction des prestations de retraite.

Le refus de cette perspective constitue une vraie bataille d'avenir et nécessite un effort de mobilisation à la hauteur des enjeux. Ce combat pour défendre les retraites

actuelles se déroulera dans les mois qui viennent.

VERS LE RÉFÉRENDUM!

Comme aucun progrès ultérieur ne sera possible si ces attaques aux retraites, à la durée du temps de travail, aux femmes et aux employé-e-s les plus précaires ne sont pas empêchées, le combat empruntera d'abord la voie du référendum populaire contre les lois mitonnées au Parlement fédéral. Dès lors, la CGAS a décidé de prendre ses responsabilités en préparant sans attendre un front référendaire unitaire pour contester et mettre en échec le démantèlement des retraites préparé à Berne.

Si défendre l'acquis est la première mobilisation à mener, il s'agira aussi de préparer l'avenir du système de retraite désiré par les syndicats. Dans ce but, des réflexions d'alternatives au système actuel devront être élaborées, discutées largement et soutenues afin d'opposer une vision progressiste des retraites solidaires à la conception patronale d'une épargne individuelle et obligatoire.

DISCUTER ET DÉCIDER DANS L'UNITÉ

Pour avancer concrètement sur ces deux axes défensif et offensif pour un système de retraite solidaire au bénéfice des personnes passant leurs vies au travail, les « Assises des retraites », ouvertes à toutes les forces syndicales et progressistes, permettront la mise en commun des analyses de la situation, le rassemblement des propositions de résistance et l'élaboration d'une feuille de route commune dans ce domaine pour l'année à venir. Retrouvons-nous-y nombreuses et nombreux. ♦

Pour la CGAS, Michel Schweri

> suite de la page 1

CONGRÈS SIT 2016

Pour combattre les inégalités

5 % des contribuables possèdent plus des ¾ de la fortune totale, soit près de 76 milliards.

Côté salaires, les 1 % les plus élevés ont bondi en Suisse de 43 % de 1996 à 2014, tandis que les 10 % les plus bas n'ont progressé que de 16 % sur la même période, dont 8 % uniquement entre 2012 et 2014, à la faveur de la pression exercée sur le patronat par l'initiative syndicale sur le salaire minimum légal. Ces faibles augmentations, les salarié-e-s n'en n'ont

en fait pas vu la couleur, puisqu'elles ont fini pour l'essentiel dans les poches des assureurs maladie et des propriétaires immobiliers.

CORRIGER LE TIR

La lutte contre les inégalités est l'un des axes qui guide la réflexion et l'action du SIT, comme l'affirme l'article 11 de sa déclaration de principes: « Le progrès social consiste à éliminer les inégalités entre les diverses catégories de salarié-e-s, entre les classes sociales, entre les peuples ». Le Congrès 2016 se penchera sur les moyens d'inverser la tendance de l'accroissement constaté des inégalités, en mettant au centre de la réflexion les mécanismes de répartition et de redistribution des richesses, aux premiers rangs desquels les salaires et la fiscalité. Mais pas seulement: il y sera également question de création et de protection de l'emploi, et des conditions-cadres devant permettre aux salarié-

e-s de renforcer leur position face aux abus patronaux. Enfin, le tableau ne serait pas complet sans traiter également les inégalités entre hommes et femmes. Parce que les discriminations dont sont encore victimes les femmes sont intolérables en tant que telles, et parce que la persistance de ces inégalités ne profite qu'aux patrons, et nuit donc à l'intérêt de l'ensemble des travailleuses.

Lors de son Congrès de 2013, le SIT s'était penché sur le « partenariat social » en Suisse et à Genève, pour en dresser un portrait bien éloigné de l'image d'Epinal véhiculée par les patrons et les forces politiques de droite qui protègent leurs intérêts. Le Congrès 2016 élargira donc le champ des réflexions et des propositions syndicales à d'autres aspects de la répartition des richesses, pour poursuivre la contre-offensive à l'austérité patronale. ♦

Davide De Filippo

RIE3

500 millions de raisons de voter NON contre l'escroquerie du siècle

Le doute n'est pas de mise. Avec la RIE 3, l'économie raflera une part gigantesque de l'argent finançant notre école, nos hôpitaux et nos crèches.

Référendum • La 3^e réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises (RIE3), c'est au minimum 500 millions de pertes rien que pour Genève, soit l'équivalent de la totalité de la subvention aux HUG. Pour s'offrir un tel cadeau fiscal, la droite va s'employer à nourrir nos peurs en agitant l'épouvantail des pertes d'emplois. Mensonges et enfumage pour masquer le fait que ce sont les salarié-e-s qui paieront cette facture astronomique.

CHANTAGE À L'EMPLOI

« Si vous n'acceptez pas, les multinationales vont partir et il y aura des dizaines de milliers d'emplois perdus! » C'est deux fois faux. D'abord parce que si une multinationale veut partir, pour des raisons stratégiques, elle le fera, avec ou sans RIE3. La preuve : Merck Serono, qui bénéficiait pourtant d'un « arrangement » fiscal, a supprimé 2000 emplois en Suisse. C'est faux aussi parce que déjà aujourd'hui, la Suisse a le taux d'imposition des sociétés le plus bas des pays développés. Depuis 8 ans, le World Economic Forum classe la Suisse 1^{er} pays en matière de compétitivité internationale. Sur la base de sa fiscalité, mais aussi de la qualité de sa formation, de ses administrations publiques, de ses infrastructures, de sa stabilité etc. C'est tout



cela qui fait l'attrait économique de la Suisse, et la légère hausse d'impôts que subiront certaines multinationales ne les feront de loin pas toutes partir.

LE « GRAND SOIR PATRONAL »

Ce n'est pas une blague : les patrons appellent la RIE3 leur « grand soir patronal ». Leur rêve néolibéral contre-révolutionnaire. Tellement sûre de l'efficacité de son chantage, la majorité patronale-libérale du Parlement s'est concoctée une loi sur me-

sure, se disant que cela valait la peine de charger au maximum la barque. L'effet est magistral : rien que pour Genève, c'est 800 à 900 millions que les entreprises ordinaires ne verseront plus à l'État (pour mémoire, l'impôt sur les entreprises rapporte à Genève 1.4 milliard seulement, alors que les entreprises font 30 milliards de bénéfice), qu'elles redistribueront en dividendes exonérés, en investissements sélectifs. Car il est évident qu'elles ne vont pas tout à coup se mettre à engager des chômeurs-euses âgé-e-s, à rétablir le plein emploi à Genève et augmenter les salaires à 4500 francs minimum pour tous-tes.

ASPHYXIER L'ETAT

Mais ce n'est pas tout. En se mettant dans la poche plusieurs milliards à l'échelle de la Suisse, les entreprises réalisent leur rêve d'asphyxier l'Etat pour le réduire. Car l'État est d'abord utile aux salarié-e-s : c'est lui qui paie l'école, l'hôpital public, l'Université, l'aide à domicile, c'est la sécurité dans les quartiers, le contrôle de la pollution des usines, de l'hygiène dans les restaurants, de l'eau du lac, de la loyauté de la concurrence. C'est aussi les routes, les ponts, les tunnels, les transports publics. C'est encore lui qui contrôle la qualité des constructions et des denrées importées. Un État privé de ses moyens ne pourra plus assumer ces tâches. Les grosses entreprises s'en réjouissent : moins de contrôle, c'est plus d'abus possible, et donc plus de profit possible.

SALARIÉ-E-S À LA CAISSE

Qui paiera ces centaines de millions qui manqueront ? C'est nous. Même l'OCDE le dit : les entreprises trouvent toujours plus de moyens de payer moins d'impôts, et ce sont les salarié-e-s qui paient la facture : car soit les prestations que l'impôt rendait possible diminuent, soit elles deviennent payantes pour les usagers-ères, soit ces pertes sont compensées par des hausses de la TVA ou des hausses d'impôts sur les salarié-e-s.

500 millions de raisons de voter NON à la RIE3 le 12 février prochain. ♦

Jean-Luc Ferrière

CONGÉ PATERNITÉ

Un premier pas vers un véritable congé parental

Le SIT soutient l'initiative pour un congé paternité de 20 jours lancée par Travail.Suisse, comme premier pas vers un congé parental à se partager entre le père et la mère.

Initiative fédérale • Le SIT considère que le congé paternité est indispensable au soutien de la mère et de la famille dans les premières semaines après la naissance de l'enfant. C'est pourquoi il soutient l'initiative populaire fédérale dite « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur

de toute la famille » demandant un congé paternité de 20 jours, financé par les allocations pour perte de gain. Il s'agit surtout d'un premier pas vers un véritable congé parental à se partager entre le père et la mère que le SIT veut instaurer.

Un enfant est l'affaire de ses deux

parents. En cas d'activité professionnelle, il s'agit de pouvoir assumer les tâches éducatives et de soins aux enfants et cette articulation est aujourd'hui au cœur de bien des débats, en particulier parce que la répartition du travail professionnel et non professionnel entre femmes et hommes est encore grandement déséquilibrée, en défaveur des femmes. Le travail majoritairement à temps partiel des femmes, leurs interruptions de carrières avec les conséquences connues en matière de revenu, de promotion et de petites rentes proviennent pour une grande part de ce partage inéquitable des tâches entre les parents et du manque de dispositions nécessaires au soutien à l'activité professionnelle des parents.

Cette initiative fait suite aux diverses tentatives d'instaurer en

Suisse un congé paternité ou un congé parental, qui ont toutes été rejetées par les chambres fédérales. Le code des obligations ne prévoit actuellement qu'un congé usuel d'un à deux jours pour le père à la naissance de l'enfant. La plupart des entreprises appliquent ce minimum et par CCT certains secteurs sont à peine plus généreux. Tandis que les secteurs de la vente et du gros-œuvre ne prévoient qu'un seul jour, ceux de l'hôtellerie-restauration ou du second-œuvre donnent 3 jours. A l'Etat de Genève, les employés disposent de 2 semaines payées avec la possibilité de 2 semaines supplémentaires sans traitement. Les CCT du secteur de la petite enfance prévoient 4 semaines de congé paternité, tout comme à la Ville de Genève. ♦

Valérie Buchs

SERVICES PUBLICS

Un projet de budget 2017 menteur

Derrière son apparence consensuelle, le projet de budget 2017 de l'Etat reste un budget d'austérité dont la population fera les frais.

Austérité • Au lendemain de sa présentation publique en septembre dernier, certain-e-s ont qualifié le projet de budget 2017 du Conseil d'Etat de « budget de centre-gauche ». C'est dire si la tactique d'enfumage du gouvernement a fonctionné. Mais le versement de l'annuité au personnel de la fonction publique et du secteur subventionné et les effectifs supplémentaires accordés à l'enseignement et à la santé ne sauraient masquer trop longtemps les coupes déjà engagées les années précédentes et aggravées encore dans ce projet de budget. Ce dernier s'inscrit donc dans la droite ligne du projet de budget 2016, mis en application malgré le fait que le Grand Conseil ait refusé de le voter. Contrairement à l'année passée, le Conseil d'Etat avance à couvert, mais toujours dans la même direction : réduire de 5 % les charges de fonctionnement et de personnel en vue d'absorber, et encore que très partiellement, le gouffre que la RIE3 générera dans les caisses publiques.

AUGMENTATIONS MINIMALISTES

Ce projet de budget prévoit certes des postes supplémentaires, principalement dans l'enseignement et la santé. Mais ces moyens supplémentaires correspondent d'une part au respect des accords de 2013 dans le domaine de l'enseignement, ce qui est la moindre des choses, et des contraintes démogra-



phiques d'autre part (augmentation du nombre d'élèves et donc d'enseignant-e-s, augmentation de la population et vieillissement de cette dernière, d'où l'ouverture de nouvelles unités à l'hôpital, d'EMS et d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées). Mais contrairement à ce que prétend le Conseil d'Etat, ces augmentations ne répondent que

très partiellement, voire de manière totalement insuffisante, aux besoins de la population.

SERVICES SOUS PRESSION

La conséquence est l'aggravation de la détérioration de la qualité des prestations et de la prise en charge des usagers-ères. Les soins à domicile restent insuffisamment dotés, l'Hospice général doit faire face à une augmentation de 10 % du volume de prestations sans effectifs supplémentaires, des institutions d'éducation spécialisées doivent ouvrir de nouvelles places sans moyens supplémentaires, les HUG n'ont toujours pas les moyens en postes de respecter la Loi sur le travail, le personnel roulant des transports publics est soumis à des cadences infernales, et de nombreux offices de l'administration ne sont plus en mesure de délivrer leurs prestations dans des délais raisonnables, sauf à effectuer de nombreuses heures supplémentaires non reconnues ni même comptabilisées.

MALTRAITANCE

Sous l'effet conjugué des coupes dans les subventions et du financement partiel des mécanismes salariaux, le secteur social et du handicap est sinistré. Déjà aujourd'hui, le personnel de certaines institutions considère que le manque de moyens aboutit à de la « maltraitance » à l'égard des usagers-ères. Le manque de moyens est tel que certaines institutions en arrivent à relever les exigences de productivité des ateliers dans lesquels travaillent les personnes handicapées afin de pallier le subventionnement insuffisant en augmentant leurs recettes propres. Les recours à des financements privés se multiplient, se substituant à celui de l'Etat. Et avec les nouvelles coupes prévues au budget 2017, la situation va encore s'aggraver.

Serge Dal Busco, le ministre des finances, se vante d'avoir déjà réalisé 300 millions d'économies récurrentes « sans toucher aux prestations ». C'est faux, et surtout insultant pour celles et ceux qui subissent cette politique hypocrite. ♦

Daide De Filippo

USS

Travailler à n'en plus finir ?

L'Assemblée des délégué-e-s de l'USS s'oppose à la déréglementation de la durée du travail proposée par deux conseillers-ères aux Etat PLR et PDC.

Prise de position • Les délégué-e-s de l'USS ont décidé le 4 novembre de combattre les attaques contre la déréglementation des horaires de travail et de la protection de la santé. Les initiatives parlementaires au Conseil des États de Karin Keller-Sutter et Konrad Graber visent à

supprimer de la loi sur le travail les horaires de travail réglementés, le repos nocturne et dominical, le droit à des pauses et la durée hebdomadaire maximum de travail. Près de la moitié des salarié-e-s, dont les cadres mais aussi les infirmiers-ères, les assistant-e-s sociaux-ales et le per-

sonnel « spécialiste » disposant d'une formation de degré tertiaire seraient touché-e-s et devraient ainsi, en dernière analyse, travailler gratuitement.

Les conséquences seraient catastrophiques : stress et épuisement professionnel augmenteraient encore plus, les possibilités de concilier famille et travail seraient encore plus menacées et il deviendrait encore plus difficile de planifier sa vie.

La résolution adoptée exige une application efficace de la loi sur le travail et davantage de contrôles de la durée du travail par les cantons et la SUVA. Le travail de nuit et le travail du dimanche doivent rester des exceptions absolues. L'enregistrement de la durée du travail et les dispositions sur la durée de repos doivent aussi s'appliquer au télétravail. Les services de piquet doivent faire l'objet de réglementations obli-

gatoires, les modifications faites au dernier moment ne devant être autorisées qu'en cas d'extrême urgence pour l'entreprise et assorties d'un supplément de salaire de 25 %. ♦

Manuela Cattani

ET ENCORE

Dans une autre résolution l'AD a demandé à la Poste un moratoire sur la fermeture annoncée de 500 à 600 bureaux de poste. Pour conclure l'AD a fixé deux importantes échéances pour 2017 : une AD extraordinaire le 24 mars pour se prononcer définitivement sur Prévoyance 2020 et lancer le référendum et un comité extraordinaire le 11 janvier pour se prononcer sur la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ».

COMMERCE DE DÉTAIL

Un double OUI pour protéger les vendeuses et les vendeurs

Le SIT appelle à voter OUI à l'initiative « Touche pas à mes dimanches », et OUI au contre-projet qui impose une CCT dans le secteur du commerce de détail.

Initiative syndicale • Le SIT appelle au double OUI le 27 novembre prochain pour protéger le personnel de la vente : à l'initiative « Touche pas mes dimanches » bien sûr, que le SIT a co-lancée, mais également au contre-projet concocté au Grand Conseil, qui comporte l'obligation d'une CCT étendue dans ce secteur à forte sous-enchère.

LE DIMANCHE : UNE LIBERTÉ EN DANGER

L'initiative « Touche pas mes dimanches », soutenue par le SIT lors de son lancement, a un but préventif. Elle veut protéger le statu quo en matière d'ouverture des magasins. Si elle est acceptée, les centres commerciaux genevois ne pourraient pas employer leur personnel le dimanche, même si le canton devait être défini « zone touristique » ou si à l'avenir les lobbys de la grande distribution remettent la pression pour faire du dimanche un jour ouvrable comme les autres. L'initiative ne remet pas en question les actuelles dérogations pour la gare, l'aéroport ou encore les shops de stations-services. L'initiative permet à la population de s'exprimer une fois pour toutes sur l'ouverture des commerces le dimanche.

Le dimanche est pour beaucoup le seul jour pour se rencontrer en dehors du travail. Le personnel de

la vente n'a aucune envie de travailler le dimanche. Ouvrir les centres commerciaux ce jour-là priverait demain 20 000 personnes et leurs proches de l'occasion de se retrouver. Le SIT soutient donc en premier lieu l'initiative.

OUVERTURES CONDITIONNÉES

Le contre-projet adopté par une majorité formée de la gauche et du MCG au parlement autorise les commerces à ouvrir 3 dimanches par an en plus du 31 décembre jusqu'à 17 h. Mais en contrepartie il fixe que ces ouvertures ne sont possibles que si une CCT étendue de force obligatoire qui s'applique à tous les commerces est négociée entre les partenaires sociaux et protège tout le personnel contre la sous-enchère salariale qui est très répandue dans le secteur.


Tout en déplorant les 3 dimanches d'ouverture en plus du 31 décembre, ce sont les syndicats qui ont convaincu le parlement d'inclure cette « clause guillotine » dans le contre-projet, contre l'avis du patronat, de la droite et du Conseil d'Etat.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Si le contre-projet est accepté, et si les commerces qui l'ont déjà annoncé souhaitent ouvrir le di-



manche, l'obligation légale d'une CCT étendue peut se révéler un avantage de taille pour le personnel et les syndicats. L'actuelle CCT est faible et ne protège pas suffisamment les salarié-e-s : les salaires minimaux sont bas, les contrôles sont insuffisants, les horaires sont lourds et il n'existe aucune limitation à la flexibilité horaire dans un secteur où les deux tiers du personnel sont des femmes. Aux syndicats et au personnel de profiter de l'obligation de CCT afin d'élargir les revendications : meilleurs salaires, frein à la flexibilité horaire, jours fixes de congé, amélioration des contrôles, etc., et de refuser de signer une CCT qui ne prévoit pas suffisamment de protections en mettant la pression sur les employeurs dont les velléités d'ouvrir 3 dimanches par an sont déjà confirmées.

Parce que tant l'initiative que le contre-projet peuvent améliorer le sort des vendeuses et des vendeurs, le SIT appelle à glisser un double OUI dans l'urne. Et parce l'interdiction du travail du dimanche est un enjeu majeur pour l'ensemble des salarié-e-s, il s'agit de privilégier l'initiative dans la question subsidiaire. 

Manuela Cattani

ENERGIE

Il faut fermer les centrales nucléaires

Le SIT appelle à voter OUI le 27 novembre prochain à la l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire ».

Initiative fédérale • L'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire », lancée après l'accident de Fukushima en 2011, interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires et fixe une durée d'exploitation de 45 ans maximum pour les centrales existantes. En planifiant ainsi l'arrêt des centrales nucléaires, cette initiative va plus loin que la

« Stratégie énergétique 2050 » adoptée par le Parlement fédéral, qui prévoit la sortie du nucléaire, mais sans imposer l'arrêt des vieilles centrales, la droite ayant cédé aux lobbys du nucléaire et comme à son habitude privilégié le profit à court terme.

PLUS DE SÉCURITÉ

Or, ce sont justement les vieilles

centrales qui sont les plus dangereuses. La Suisse possède le plus vieux parc de centrales nucléaires de la planète, qui pose de graves problèmes de sécurité ne pouvant être résolus par aucun rééquipement. Outre les problèmes que pose le traitement des déchets nucléaires, le vieillissement des installations augmente massivement le risque d'un accident nucléaire majeur en Suisse. Poursuivre leur exploitation est irresponsable.


C'EST POSSIBLE

D'ici 2050, l'approvisionnement énergétique devra être principalement basé sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'initiative veille à ce que les centrales nucléaires soient progressivement arrêtées : 2017, 2024 et 2029.

Avec une énergie hydraulique au-

tochtone qui fournit environ 60 % de son approvisionnement électrique, de façon fiable et depuis des décennies, la Suisse peut réussir sa transition énergétique, en combinant cette source d'énergie avec le solaire, l'éolien, et d'autres sources renouvelables.

CRÉER DES MILLIERS D'EMPLOIS

L'exploitation d'une centrale nucléaire ne crée que peu d'emplois en Suisse (environ 400 employé-e-s par centrale). En revanche, la transition énergétique vers les énergies renouvelables a un potentiel de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux emplois décentralisés dans toutes les régions. A condition que l'on force la sortie du nucléaire en programmant la fermeture des centrales. 

Davide De Filippo



HÔTELLERIE-RESTAURATION

Le SIT revendique de meilleurs salaires à Genève

Le SIT a fait opposition à l'extension de la nouvelle convention collective nationale de travail de l'hôtellerie-restauration, car il exige des salaires plus élevés dans le canton.

Scandale • Dix francs seulement d'augmentation, pour un salaire mensuel qui reste inférieur à 3500 francs par mois pour les employé-e-s sans qualification. Tel est le résultat des négociations pour le renouvellement de la Convention collective nationale de travail (CCNT) de l'hôtellerie-restauration. Pour faire valoir la pertinence de fixer des salaires minimaux plus élevés à Genève via un avenant cantonal à la CCNT, le SIT n'a pas hésité à saisir la seule possibilité juridique de faire connaître sa position: le 23 août, il s'est formellement opposé

à l'extension de la CCNT dans le cadre de la procédure de consultation menée par le Seco pour le compte du Conseil fédéral.

Le résultat des négociations de la CCNT sont très décevants pour les 17 500 employé-e-s des cafés, restaurants et hôtels genevois. La durée du travail reste à 42 heures mais peut monter à 45 heures pour les établissements de moins de 5 employé-e-s, et les salaires n'ont pratiquement pas bougé. Le salaire minimum pour les employé-e-s sans qualification n'a, depuis 2006,

augmenté que de 17 francs. En deux étapes: de 3400 à 3407 francs en 2010, et 10 francs de plus dès le 1^{er} janvier 2017 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention valable jusqu'en 2020.

LES PIRES CONDITIONS DE GENÈVE


Ces bas salaires sont scandaleux et inacceptables. Ils sont même plus bas que ceux de l'économie domestique et du commerce de détail, avec un salaire pour le personnel non qualifié respectivement de 3756 selon le CTT et 3900 francs mensuels selon

la CCT. Et si au lieu de regarder les salaires fixés dans les conventions, on prend en compte les statistiques sur les salaires réellement versés, l'on voit clairement que les hôteliers, cafetiers et restaurateurs offrent les pires conditions salariales, avec les secteurs de la coiffure, de l'esthétique et des blanchisseries. Le salaire médian du secteur a même baissé ces dernières années et se situe à 4278 francs mensuels, ce qui signifie qu'en réalité la moitié des employé-e-s gagnent moins que ça ! Ce qui signifie également que si 11 % des employé-e-s de la restauration vivent sous le seuil de pauvreté en Suisse, ce taux est bien plus élevé à Genève où ce seuil est fixé à 4695 francs.

UN AVENANT CANTONAL POUR DE MEILLEURS SALAIRES GENEVOIS

Le SIT, syndicat cantonal plus représentatif à Genève que les syndicats nationaux signataires de la CCNT, ne peut pas accepter des salaires qui encouragent la sous-enchère salariale dans l'ensemble du secteur privé. Il revendique un avenant cantonal à la convention nationale, avec fixation de salaires décents supérieurs à 4000 francs mensuels et qui tiennent compte qu'à Genève les loyers, les primes d'assurance maladie et la vie en général sont plus chers qu'ailleurs en Suisse.

CRÉER UN RAPPORT DE FORCE

Mais pour aboutir à améliorer les salaires par un avenant cantonal à la CCNT, il faut être deux et convaincre les associations patronales de le signer. Pour ce faire, il s'agit de créer un rapport de force par la dénonciation publique plus systématique des mauvaises conditions en vigueur dans le secteur, et convaincre également la clientèle que pour être bien servi par le personnel, les tenanciers des établissements doivent améliorer les conditions de travail et de salaire. Ceci passe également par l'unité d'action avec les autres syndicats du secteur, qui ont déjà été approchés afin de mener conjointement cette lutte. 

Manuela Cattani

Des salaires à 2934 francs mensuels ?

Une association patronale publie un guide pour baisser les salaires en toute légalité. Indécent.



Sous-enchère • La mauvaise CCNT signée recèle un « Potentiel d'économie » que le patronat genevois s'apprête à utiliser pour réduire encore les salaires ? Ce n'est pas exclu, et il s'agit de l'empêcher. Dès la convention signée, l'association patronale Hôtellerie Suisse s'est empressée de publier un guide pour aider ses membres à « exploiter le potentiel d'économie qu'offre la CCNT ». Et de lister les conseils pour économiser sur le dos du personnel en toute légalité et respect de la CCNT.


Ainsi, pour tout-e nouveau-elle collaborateur-trice d'un établissement, la CCNT permet à l'employeur de convenir un salaire 8 % inférieur au salaire minimum pendant 6 mois.

Compte tenu du turn-over qui est grand dans le secteur, tout le monde risque d'y passer.

Le guide conseille également de jongler avec les heures supplémentaires pour éviter de les rémunérer à 125 %. Et pour les périodes de forte fréquentation d'engager des étudiant-e-s car le salaire minimal de la CCNT ne s'applique pas à ces salarié-e-s, ainsi que de reculer ou avancer les limites de la période de travail de nuit pour réduire les majorations devant être versés selon la CCNT.

Le conseil le plus cynique est donné aux petits établissements de maximum 5 employé-e-s qui sont autorisés selon la CCNT à établir

une durée hebdomadaire de travail de 45 heures pour un temps complet. A ceux-ci il est conseillé de conserver une durée hebdomadaire de travail pour le personnel à 42 heures, ce qui permet de ne verser que le 93 % du salaire d'un temps complet.

Ainsi, un-e nouveau-elle employé-e sans qualification de petit établissement fixant le temps complet à 45 heures hebdomadaire pourrait subir deux mesures cumulées : travailler à 93 %, et voir son salaire baisser à 3177 francs, et en plus subir la réduction de 8 % au salaire minimal durant les six premiers mois, et voir ainsi son salaire fondre sous le seuil de l'indécence patronale à 2934 francs mensuels !  MC

EN CHIFFRES

17 500

employé-e-s travaillent dans environ 3500 établissements à Genève

17

 frs

C'est l'augmentation mensuelle concédée par les patrons en dix ans

11

 %

des salarié-e-s de l'hôtellerie-restauration en Suisse vivent en dessous du seuil de pauvreté

2

C'est le nombre de contrôleurs-euses paritaires pour toute la Suisse romande

SERVICES PUBLICS

La caisse de prévoyance de l'Etat de Genève relève l'âge de la retraite



Suite à la baisse du taux technique, la CPEG a relevé d'une année l'âge de la retraite des fonctionnaires. Appel à la mobilisation.

Retraites • C'est une bombe: la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) a annoncé le relèvement de l'âge-pivot de 64 à 65 ans, et de 61 à 62 ans pour le plan pénibilité. Le Comité de la caisse a été contraint de prendre cette mesure suite à la décision de la Chambre suisse des actuaires de baisser le taux technique applicable aux caisses de prévoyance. Cette mesure, outre de détériorer les conditions de retraite du personnel des services publics alors que des efforts très importants ont déjà été consentis par ce dernier à l'occasion de la fusion entre la CIA et la CEH, discrimine les travailleuses en imposant *de facto* une réduction de rente de 5% pour celles qui partiraient à l'âge AVS (64 ans). Par ailleurs cette mesure anticipe outrageusement le relèvement de l'âge de la retraite des femmes en discussion aux chambres fédérales et contre lequel un référendum syndical sera lancé. Le personnel doit donc se mobiliser pour contrer cette décision et les autres attaques aux rentes qui se préparent. Parce qu'une autre solution est possible pour absorber les effets de la baisse du taux technique: une recapitalisation par l'Etat.

LE FOND DU PROBLÈME : LA RECAPITALISATION

Avec des rendements de 4% sur le long terme, la CPEG n'est pas mal gérée. Le fond du problème vient avant tout de la LPP elle-même, fondée sur un principe de capitalisation dont le seul effet est d'engloutir des milliards de cotisations pour ne promettre que des baisses de rentes. Le problème vient ensuite de la décision de la

droite au Parlement fédéral en 2010 de contraindre toutes les caisses de prévoyance publiques à atteindre à terme un taux de couverture de 80%, alors que les caisses en système mixte de répartition-capitalisation comme la CPEG n'en n'ont nulle nécessité. Le problème vient enfin de cette même droite, qui prend au niveau fédéral des décisions qui coûtent inutilement des milliards, et qui n'en assument pas les conséquences au niveau cantonal en reportant l'essentiel de ce coût sur le personnel.

UNE AUTRE SOLUTION EST POSSIBLE

Modifier la loi fédérale serait la meilleure solution. Mais compte tenu de la majorité UDC-PLR qui règne sur le Parlement fédéral, les chances sont inexistantes à court terme, preuve en est la direction exactement inverse dans laquelle va le plan Prévoyance vieillesse 2020.

Dès lors que le taux technique table sur des rendements plus bas, la seule solution réside dans l'augmentation du capital de base. Si l'Etat ne veut pas définitivement perdre son attractivité en laissant couler les rentes jusqu'au minimum LPP, il doit recapitaliser la CPEG à hauteur de plusieurs milliards. Impensable ? Incongru ? Pas du tout : l'augmentation du capital n'est pas une dépense courante, mais simplement un transfert comptable de patrimoine, que la CPEG ne dépensera d'ailleurs pas, puisque ces réserves obligatoires demeureront inutilisées. Plus besoin alors de réduire les prestations, et plus besoin non plus de payer autant de cotisations. **♦**

Davide De Filippo

VILLE DE GENÈVE

Un an et demi après la signature d'un accord entre les syndicats et le Conseil administratif, le conseil municipal de la Ville de Genève a enfin approuvé l'amélioration de la couverture perte de gain en cas de maladie et d'accident pour les auxiliaires et les apprenti-e-s (720 jours). Il a aussi accepté l'affiliation à une caisse LPP des membres du personnel ne pouvant pas être affilié-e-s à la CAP- Prévoyance, caisse en primauté des prestations, en raison de revenus insuffisants ou fluctuants. La cotisation sera prise en charge au deux tiers par l'employeur. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre concrètement cet accord afin de traiter avec plus d'équité ces membres du personnel, en majorité féminins, jeunes ou avec des formes atypiques d'engagement. **VB**

SASLP : CHARGÉES D'ÉVALUATION SE FÂCHENT

Les travailleuses de l'ombre se révoltent et travaillent la nuit. Depuis plus de deux ans, la réorganisation des services de surveillance et d'autorisations des lieux de placements, au DIP, a créé une nouvelle fonction: chargée-e d'évaluation. La reconnaissance salariale n'a pas suivi. Fâchées, les collègues du SASLP ont décidé de travailler de nuit, de débrayer de jour, s'estimant injustement rémunérées. Soutenues par le SIT, elles ont bombardé le Conseil d'Etat à coup de poésies révélant l'ombre et la nuit. Une reconnaissance salariale devrait enfin voir le jour. **FW**

HES : UNE AUTONOMISATION PROBLÉMATIQUE

Au printemps dernier, le personnel de la HES-SO Ge prend connaissance du règlement auquel la direction veut le soumettre. Prenant prétexte de l'autonomisation des HES (sortant le personnel du giron de l'Etat) et de l'harmonisation romande, la direction a tenté de réduire les salaires d'une partie du personnel enseignant. Les syndicats ont réussi à mobiliser le personnel pour sauver quelques principes. Il faut craindre la suite: l'autonomisation, sur le modèle de l'Université, divise le personnel et restreint des droits. A suivre de près. **FW**

SECOND-ŒUVRE

Peintres, menuisiers et carreleurs sans protection ?

Les patrons dénoncent la convention collective romande du Second-œuvre pour le 31 décembre 2016. Une décision irresponsable.



Conflit • En réponse à la demande légitime des syndicats d'obtenir une augmentation de salaire en 2017, les patrons dénoncent la CCT pour le 31 décembre 2016. Cette décision est irresponsable, car faute de protections conventionnelles, elle exposera dès le 1^{er} janvier des milliers de travailleurs des métiers du Second-œuvre dans toute la Suisse romande à des risques majeurs de dumping social et salarial. La mobilisation est en cours.

ÉTAPES DU CONFLIT

Les patrons et les syndicats SIT, Syna et Unia ont entamé des négociations au début de l'année déjà, visant d'une part à renforcer la lutte contre la sous-enchère salariale, le travail non déclaré aux assurances sociales et le phénomène croissant des faux contrats de travail à temps partiels, et d'autre part à obtenir la prolongation de la CCT et son extension à l'ensemble des entreprises et des travailleurs romands. Si les discussions portant sur

ces questions se sont déroulées dans un climat relativement serein, tel n'a pas été le cas pour celles concernant les augmentations de salaire pour l'année 2017. Certains salaires minimaux n'ayant pas été augmentés depuis 2004, les travailleurs de la branche revendiquent une augmentation des salaires et des indemnités. Ces demandes légitimes n'ont trouvé aucun écho de la part des représentants patronaux qui ont purement et simplement refusé d'en discuter.

Face à cette décision inacceptable, les syndicats ont rétorqué qu'ils ne signeraient pas la demande d'extension de la prochaine convention collective sans une augmentation de salaire digne de ce nom dans un secteur où les conditions de travail sont particulièrement difficiles. Démontrant un mépris certain pour leurs employés et pour le partenariat social, les patrons ont finalement préféré dénoncer la CCT romande plutôt que de chercher à trouver un compromis acceptable.

JOUER AVEC LE FEU

La dénonciation de la CCT survient dans un des pires moments. En effet, le secteur du second œuvre est, depuis des années, durement touché par une concurrence déloyale menée par une frange de patrons-voyous spécialisés en faillites frauduleuses, sous-traitance abusive, travail au noir et sous-enchère salariale. Pour lutter contre ces agissements illicites, les partenaires sociaux, patrons et syndicats, ont créé des structures de contrôle et engagé de nombreux inspecteurs paritaires. En l'absence de CCT, c'est tout l'édifice conventionnel qui s'écroule. Sans aucune protection, les travailleurs seraient soumis à un dumping social et salarial insoutenable. Les patrons, et c'est toute l'ironie de l'histoire, perdraient également de nombreuses plumes: finis les contrôles paritaires et les sanctions qui vont avec. La porte sera ainsi grande ouverte à leurs

« amis » et néanmoins concurrents qui n'hésiteront pas à leur opposer une concurrence encore plus féroce en développant leurs pratiques frauduleuses. A trop vouloir jouer au poker menteur, les responsables patronaux finissent par jouer avec le feu.

LES TRAVAILLEURS DÉCIDÉS À LUTTER POUR LEURS DROITS

Consternés par les décisions patronales, les travailleurs se sont réunis en assemblées dans toute la Suisse romande. Ils ont décidé à l'unanimité de se mobiliser afin d'obtenir le renouvellement de leur CCT avec des améliorations significatives en terme de lutte contre la sous-enchère sociale et salariale et des augmentations salariales qu'ils considèrent comme amplement justifiées. Une première journée d'actions est d'ores et déjà prévue le 18 novembre dans toute la Suisse romande. ♦

Jorge Klappenbach

GROS-ŒUVRE

Les maçons acceptent un accord minimaliste et attendent des résultats concrets

Accord local dans le Gros-œuvre sur la protection des travailleurs âgés, la limitation du travail temporaire, et l'indemnité « de panier ».

Sursis • Après un automne 2015 particulièrement chaud et un printemps à l'odeur de soufre où les maçons, faute d'être entendus par les patrons, menaçaient de repartir en grève pour une durée indéterminée, les discussions menées sous l'égide de Pierre Maudet débouchent finalement sur un accord local entre le SIT, SYNIA et UNIA et la section genevoise de la SSE. De l'avis des syndicats et de l'assemblée des maçons du 20 octobre dernier, cet accord est minimaliste. Mais il constitue une première étape

visant à stopper la déréglementation des conditions de travail dans le secteur de la construction. Il doit maintenant être ratifié par les instances nationales.

Pour endiguer le phénomène des licenciements des travailleurs seniors, l'accord prévoit un abaissement à 50 ans plutôt que 55 de l'âge déclenchant le mécanisme de protection, et une augmentation progressive de la durée des délais de congé pour les ouvriers concernés. Il prévoit la mise sur pied par les parties signataires d'une cellule permanente au sein

de la commission paritaire du gros-œuvre chargée de faciliter la réinsertion des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et l'envoi de recommandations à l'ensemble des entreprises s'agissant de la procédure à respecter préalablement au licenciement de travailleurs dit âgés. La partie patronale s'est engagée à analyser la quinzaine de cas que le SIT lui a d'ores et déjà adressés en vue de trouver des solutions de réengagement pour les personnes licenciées à l'approche de leur retraite anticipée.

La limitation du travail temporaire n'a pas pu être réglée sur le plan conventionnel pour des motifs légaux, mais patrons et syndicats genevois s'engageront à travailler avec l'Etat pour introduire une limitation du travail temporaire à travers une réforme du règlement sur la passation des marchés publics, que le Conseiller d'Etat Pierre Maudet entend faire aboutir rapidement. Sur le plan financier, les syndicats ont obtenu un franc d'augmentation de l'indemnité forfaitaire journalière pour frais de repas et de déplacement alors que leur demande de création d'un fonds intempérie sera traitée au niveau national. ♦

Thierry Horner



SOUS-ENCHÈRE

Fini, les « stages bidons »

Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi a statué quant à la définition de stages conformément aux attentes syndicales. Un pas fondamental pour lutter contre les abus.

Clarification • L'univers du stage professionnel est une nébuleuse. Qu'est-ce qui distingue un stage d'un véritable emploi? Comment doit-il être rémunéré? L'absence d'expérience professionnelle peut-elle justifier un « statut » de stagiaire avec un salaire très bas? Que faut-il entendre par « en formation »? A Genève, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), organe tripartite où sont représentés l'Etat, les syndicats et les organisations patronales, a adopté une série de définitions précises, conformes aux attentes des syndicats, qui permettront enfin de lutter contre la prolifération de faux stages sous-payés.

DUMPING ET PRÉCARITÉ

Trancher les situations abusives était nécessaire, notamment pour dénoncer des formes de sous-enchère salariale et des multiples formes de précarité. Le SIT a toujours défendu de distinguer le stage admis dans le cursus de formation (qui peut justifier des faibles rétributions) et un emploi qui se doit d'être rémunéré à hauteur des compétences. Nous avons dénoncé des pratiques d'exploitation abusives de personnes qualifiées ou non, employées comme stagiaires sous divers prétextes, mais réalisant des travaux usuels, et hors de tout cadre de formation certifiante. Ces situations nuisent aux droits des travailleurs-euses concerné-e-s à court et à long terme, puisque les très bas salaires

de « stages » créent également des carences de cotisations aux assurances sociales et donc de couverture sociale pour les « stagiaires », les confinant dans une très grande précarité et dépendance à l'égard de leurs employeurs.

DISTINCTIONS CLAIRES

Le CSME a unanimement introduit une distinction claire entre stage et emploi. Les stages sont uniquement acceptés dans le cadre d'un cursus de formation certifiante (c'est-à-dire aboutissant à un diplôme reconnu), ou dans une politique de réinsertion dépendant d'un cadre légal (loi sur le chômage, sur l'aide sociale, assurance invalidité par exemple). Le reste constitue un emploi nécessitant une rémunération conforme à la branche, éventuellement sujet à un salaire de début de carrière.

L'Office cantonal de l'inspection et de relations du travail peut dorénavant sanctionner les employeurs qui pratiquent les faux stages, et les travailleurs-euses concerné-e-s peuvent faire valoir leurs droits salariaux dans les branches soumises à des salaires minimaux obligatoires. Le CSME peut quant à lui être saisi de situation particulières, ou procéder à une conciliation, en particulier pour les entreprises qui ne sont soumises à aucun salaire minimum obligatoire. **♦**

Françoise Weber

LES DÉFINITIONS DU CSME

Sont considérés comme stages non problématiques :

- stages obligatoires ou optionnels suivis dans le cadre d'une formation certifiante.
 - après une première formation finalisée (exemple Bachelor), stages d'orientation en vue d'une deuxième formation (ex. Master), sous condition que l'utilité du stage soit attestée par l'institution de formation organisant la deuxième formation.
 - stages de réinsertion professionnelle ou sociale dans la mesure où ils relèvent d'un dispositif légal fédéral ou cantonal.
- Tous les autres « stages » sont considérés comme des premiers emplois. Et doivent être rémunérés comme des emplois normaux, éventuellement « junior » (ou primo-emploi) selon les branches où cette définition existerait (CCT, contrat type de travail ou usages).

En cas de doutes ou de questions, contactez le syndicat.

Travailleurs nomades d'Europe

Entretien avec José, maçon, qui comme des milliers d'autres comme lui arpente les routes d'Europe et les chantiers depuis 30 ans pour subsister.

Migrations • José à 47 ans. Marié et père de 6 enfants, il a quitté son île natale de Madeira au Portugal à l'âge de 17 ans pour aller chercher du travail dans toute l'Europe. Il revient aujourd'hui sur son périple qui l'a conduit au SIT.

José, peux-tu nous expliquer dans quelles conditions tu as quitté la première fois ton île ?

La raison est simple. Comme des milliers de mes compatriotes à l'époque, c'est le manque de travail qui m'a amené à partir. Je provenais d'une famille sans grand moyen et quand j'ai eu la possibilité d'aller travailler en Suisse, je n'ai pas hésité. J'avais à peine 17 et à l'époque et nous n'avions pas le droit de travailler partout comme aujourd'hui.

Quel souvenir gardes-tu de cette première expérience ?

Un souvenir un peu pénible. J'ai débarqué dans un bled perdu en haut-valais, grâce à une connaissance, pour aller travailler comme agriculteur dans une ferme de montagne. Je ne parlais bien sûr pas l'allemand et je ne comprenais pas ce que disait le paysan. J'ai gardé des vaches qui ressemblaient à des toros espagnols pendant 8 mois. J'étais nourri logé et je gagnais 3 francs de l'heure au noir. Un jour le paysan m'a dit qu'il y avait eu un contrôle et qu'il ne pouvait plus me garder. Alors je suis parti, en direction de l'Italie, sans avoir jamais parlé un mot d'allemand mais avec une condition physique d'enfer (rires).

Pourquoi l'Italie ?

En fait, j'avais un ami de mon père qui travaillait à Rome dans la construction. Il s'est arrangé avec son patron pour me faire engager comme manœuvre. J'ai travaillé pendant 5 ans dans son entreprise. C'est pendant cette période que j'ai appris le métier de maçon. Cette belle expérience a pris fin avec la naissance de mon premier enfant qui m'a conduit à retourner au Portugal.



On est donc en 1991, comment s'est passé ce retour au pays ?

En fait au début, j'ai eu de la chance. Le Portugal à cette époque traversait une situation économique plutôt favorable. Avec mes qualifications de maçon, j'ai pu trouver du travail assez facilement. La situation n'a pas duré et 2 ans après, en 1993, je me retrouvais sans boulot avec une femme et 2 enfants à charge. J'ai dû reprendre la route à la recherche d'un emploi. Depuis, cette route, je ne l'ai plus quittée.

Comment ça, tu ne l'as plus quittée ?

En 1993, tout le monde disait qu'il y avait du travail en Angleterre. Alors hop, direction Londres où j'ai trouvé un job comme bagagiste dans un hôtel. Sans papiers et mal payé, j'y suis resté une année. Ensuite, je me suis rendu en Espagne, au pays basque, où j'ai travaillé 2 ans comme maçon. L'entreprise qui m'employait m'a envoyé 90 jours à Boston aux USA sur un chantier. Là, je dois dire que j'ai touché un bon salaire, 2000 dollars par mois si je me rappelle bien. Mais comme toute bonne chose à une fin, mon contrat n'a pas été re-

nouvelé et j'ai dû quitter l'Espagne. Après j'ai travaillé 2 ans en Autriche dans une entreprise de construction à Salzbourg. Là, ça s'est très mal passé, le patron était un escroc et il ne nous a pas payé nos quatre derniers mois de salaire. Ensuite, j'ai travaillé encore en Belgique à Liège, à l'Île de la Réunion, à Marseille pendant 2 ans, à Paris, et enfin à Montpellier dans une agence de travail temporaire.

Pendant toutes ces années, n'as-tu jamais eu l'occasion de te poser avec ta famille dans un des nombreux pays dans lesquels tu as travaillé ?

En fait le problème c'est qu'à l'exception de l'Italie, je n'ai jamais eu de contrats de longue durée. Sans contrat ou avec des contrats très courts, je n'avais pas l'assurance de pouvoir rester très longtemps au même endroit. Dans ces conditions, j'ai été obligé pendant toutes ces années de faire les allers-retours avec Madère pour voir ma femme et mes enfants. Ça été très dur de vivre éloigné d'eux si longtemps, seul dans des villes inconnues, des chambres minables. Mais je n'ai pas

eu le choix. Comme des centaines de milliers de migrants se trouvant dans ma situation.

Comment as-tu finalement débarqué à Genève ?


En fait, j'ai été recruté par un chef de chantier alors que je travaillais à Montpellier. Il m'a dit qu'il recherchait des bons maçons pour la construction d'une usine à Genève. Je suis donc arrivé dans cette ville en mars 2016 pour commencer à y travailler.

Et le SIT alors ?

En fait, je me suis rendu compte rapidement que quelque chose clochait dans ma nouvelle entreprise. Les travailleurs étaient tous logés à plusieurs dans des petites chambres, certains d'entre eux étaient contraints de payer le fameux chef de chantier pour garder leur emploi, nous avions tous des contrats de travail de durée déterminée et nous faisons des heures supplémentaires démentielles sans être payés. Je dois dire que j'en ai vécu de situations difficiles pendant mon parcours mais comme celle-là, rarement.

Nous avons eu la chance de rencontrer un syndicaliste du SIT en visite sur notre chantier. Il nous a expliqué nos droits et nous a conseillé de nous mobiliser pour les faire respecter. Au début, nous avions tous peur de perdre notre emploi mais, au fil des semaines, encouragés et soutenus par le syndicat, nous sommes plusieurs à avoir franchi le pas. Nous avons dénoncé publiquement notre patron et nous sommes mis en grève. Aujourd'hui, nous avons obtenu quelques résultats satisfaisants mais le plus important pour nous c'est d'avoir retrouvé notre dignité. Et pour cela, nous remercions le SIT.

Quel regard portes-tu sur l'avenir ?

Je suis d'un naturel optimiste mais j'avoue que j'ai des craintes. L'Europe et l'idée que chacun puisse se déplacer où il veut c'est bien, c'est normal. Mais il faut absolument renforcer les droits des travailleurs. Autrement, c'est uniquement les patrons qui profiteront de cette Europe-là. Pour la Suisse c'est la même chose, j'ai appris de mon expérience avec le SIT qu'il n'y avait aucune loi dans ce pays permettant d'arrêter l'activité d'un chantier en cas d'abus. C'est à peine pensable. Pour ma part, je ne me fais guère d'illusion. A l'approche des 50 ans, je vais encore continuer la route quelques temps puis me retirer enfin sur mon île. 

Propos recueillis par David Arosa et Thierry Horner

Décisions du SIT et de la CGAS

LE COMITÉ SIT DE SEPTEMBRE A :

- été informé de l'action sur le chantier de l'usine Franck Muller
- donné les mots d'ordre pour les votations du 27 novembre: OUI à l'initiative fédérale « Sortir du nucléaire »
- OUI à l'initiative 155 « Touche pas à mes dimanches! »
- OUI au Contreprojet à l'initiative 155 -LHOM
- et décidé à la question subsidiaire de recommander l'initiative 155
- fait un point de situation sur le référendum fédéral de la RIE3
- pris connaissance de la situation des techniciens en radiologie aux HUG
- parlé des enjeux de la présentation du projet de budget de l'Etat 2017
- reçu des informations sur la campagne AVS+
- préparé le Congrès SIT du 26 novembre 2016

LE COMITÉ SIT DE D'OCTOBRE A :

- adopté les documents du congrès SIT du 26 novembre 2016 (ODJ-règlement du fonctionnement, PV du dernier Congrès, texte d'orientation politique pour le Congrès)
- mandaté la Présidence pour valider le rapport d'activités
- validé la date du conseil interprofessionnel, préparatoire au Congrès, du 1er novembre 2016
- discuté du bilan du secrétariat général de la dernière mandature
- adopté la nouvelle formule pour le nouveau secrétariat général et approuvé de la recommander au Congrès SIT
- validé la cotisation extraordinaire 2017 à la CGAS, pour mener à bien les campagnes envisagées contre les politiques d'austérité
- fait un suivi des avancements des négociations Franck Muller

- parlé des enjeux actuels de la campagne SIT dans le secteur de l'hôtellerie-restauration
- fait un point sur la lutte contre les politiques d'austérité: PV 2020, RIE III, mise en œuvre de l'initiative « Immigration massive »

LE COMITÉ CGAS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE A :

- discuté des campagnes AVS+ et RIE III
- fait un point sur l'IPE
- voté le soutien à l'initiative «Sortir du nucléaire»
- soutenu la manifestation nationale pour le droit d'asile du 1er octobre à Lausanne
- fêté le 150e anniversaire de l'Association internationale des travailleurs
- adopté sa prise de position sur la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse »

- et décidé de tenir une conférence de presse pour communiquer sa position « Protégeons les salaires et les emplois, pas les frontières et les patrons »
- ratifié la position sur le PL relatif à l'élection des Juges Prud'hommes
- donné son aval à la constitution d'une commission d'arbitrage CGAS, dans la cadre de l'élaboration de la liste CGAS des candidat-e-s juges prud'hommes,
- accepté la cotisation extraordinaire 2017 de la CGAS, pour mener à bien les campagnes envisagées contre les politiques d'austérité
- accepté l'adhésion au comité unitaire genevois pour le congé paternité
- été informé de la mise sur pied du groupe de travail CGAS/ Juristes progressistes « Faillites frauduleuses »



**Projet de budget 2017,
retraites, projet SCORE :**

**Assemblée
du personnel
de l'Etat et du secteur
subventionné
Jeudi 17
novembre 2016
de 20 h à 22 h,
Salle du Faubourg**



**Travailler plus longtemps,
cotiser plus, pour de moins
bonnes retraites?**

**Assises
des retraites**

**Samedi 14
janvier 2017
de 10 h à 14 h**

**A l'Espace Dickens, avenue
Dickens 4, 1006 Lausanne**

NOTRE MONDE N'EST PAS À VENDRE!

STOP TISA TAFTA, CETA

GRANDE MANIFESTATION INTERNATIONALE À GENÈVE DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

DÉPART 14 H Rue du Mont-Blanc

TISA = TRADE IN SERVICES AGREEMENT (ACCORD SUR LE COMMERCE DES SERVICES)

TiSA est l'accord sur le commerce des services, négocié en secret à Genève depuis 2012. Il prévoit le libre-échange des services entre 50 pays dont la Suisse, l'Union Européenne, les USA, l'Australie et bien d'autres. Sa signature est prévue les 5 et 6 décembre 2016.

Les services publics, le droit du travail, l'environnement sont en danger !

Comme les autres traités de libre-échange (CETA, TAFTA) refusons-les ! Mobilisons-nous ! Refusons ces attaques contre l'Etat social, contre les travailleurs, contre le climat ! Refusons les politiques d'austérité, les baisses d'impôts !

Organisation : Comité Stop-TISA (Genève)

Soutien de : comités Stop-TISA (Lausanne, Bâle), Attac (GE, VD, NE, Bâle, BE, VS, ZH, France 74, 01)
Les syndicats : PSI, SSP, Unia (GE), SIT, CGAS (GE), Adetra, Cartel Intersyndical
Les partis : solidaritéS (GE, VD, NE), PdT, Ensemble à gauche, Les Verts, Le PS
Les mouvements : Acidus, Ciguë, CUAE, AVIVO, ASLOCA, CCSI, MvRC, CJP


syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

Chômage : recours contre des sanctions injustifiées

Chômeurs et chômeuses, si vous avez été victime d'une sanction injustifiée de la part de l'Office cantonal de l'emploi ou de votre caisse de chômage, sachez que votre syndicat peut vous aider à vous y opposer. Rendez-vous pour cela à l'une des permanences syndicales de votre secteur. Pensez au fait que vous avez 30 jours dès réception de la décision pour l'attaquer, ne tardez donc pas !

metro BOULOT kino



Saison 2016-2017

Mardi 29 novembre 2016 à 19 h

ATTENTION – Séance exceptionnellement à l'Université ouvrière de Genève



Les maux du travail

de Michel Szempruch, Repérages
(France, 2015, 58')

Ce film est un voyage dans la galaxie du néomanagement et dans l'univers du travail, sur le mode parodique de Star Trek. Trois planètes Flexibilité, Compétitivité, Excellence seront explorées. Ces mots font partie aujourd'hui du quotidien dans le monde du travail. A partir des discours actuels des «décideurs» nous les revisiterons pour les comprendre, les questionner. A travers des témoignages de salariés, de chercheurs en sciences sociales, de médecins, le film propose une analyse de l'organisation du travail actuelle et une critique du discours managérial. Il propose enfin des pistes d'action positives pour sortir d'un fatalisme paralysant.

La projection sera suivie d'une discussion avec Michel Szempruch et l'équipe du projet

Davantage d'informations: www.metroboulotkino.ch – metroboulotkino@gmail.com
!!! ATTENTION Changement de lieu en 2016-2017 !!!

LE COURIER



Université ouvrière de Genève
Amphithéâtre Berenstein
Place des Grottes 3
1201 Genève
(Derrière la gare Cornavin)

metro BOULOT kino



Saison 2016-2017

Mardi 31 janvier 2017 à 19 h



Vérités et mensonges sur la SNCF

Documentaire de Gilles Balbastre
(France, 2015, 56')

«Qualité empêchée, souffrance au travail, perte de sens pour les salariés, retards, annulations de trains, accidents pour les usagers...» Dans un «espace public cadenassé» par «la petite musique libérale et dérégulatrice», le film documentaire du journaliste et réalisateur Gilles Balbastre, Vérités et mensonges sur la SNCF, donne la parole aux cheminots et montre la triste réalité d'un service public dévasté.

La projection sera suivie d'une discussion avec Gilles Balbastre, réalisateur.

Davantage d'informations: www.metroboulotkino.ch – metroboulotkino@gmail.com
!!! ATTENTION Changement de lieu en 2016-2017 !!!

LE COURIER



Maison des Arts du Grütli
16, rue du Général-Dufour
1211 Genève 11

Restons vigilant-e-s

L'office du personnel de l'Etat a revu sa copie et considère enfin que les technicien-ne-s en radiologie médicale devraient bénéficier des conditions de retraite anticipée comme leurs collègues soignant-e-s. Réuni-e-s en Assemblée à l'hôpital, les TRM ont donc levé leur préavis de grève, mais restent vigilant-e-s jusqu'à la décision finale du Conseil d'Etat.

Vigilance encore, mais cette fois-ci dans la rue contre la venue à Genève d'Alain Soral, fondateur du groupuscule « Egalité et Réconciliation » qui s'inscrit dans une tradition fasciste et répand une idéologie raciste, sexiste et homophobe. **♦**

Davide De Filippo



© Eric Roset



© Eric Roset



© Eric Roset



© Demir Sönmez



© Demir Sönmez



© Demir Sönmez

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Schönborn Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.